



**Communiqué de presse  
(06.11.2019)**

### **Programme « Klima-Bonus » pour la forêt**

Suite aux extrêmes climatiques (canicules et de sécheresses) des années 2018 et 2019, les arbres ont été soumis à des stress hydriques importants. Cette situation est confirmée au Luxembourg par les résultats de l'inventaire phytosanitaire des forêts de cette année. En effet, l'augmentation importante de la défoliation partielle des arbres observée pour toutes les essences en 2019, surtout pour le hêtre et les résineux, indique que maintenant plus de la moitié des arbres toutes essences confondues montrent des signes manifestes de stress. La défoliation partielle précoce en été est un mécanisme des arbres pour réduire leur surface d'échange avec l'environnement, notamment leur perte en eau ou l'absorption d'éléments nocifs, lorsque les conditions de milieu sont défavorables. Une mise en œuvre prolongée de ce mécanisme affaiblit les arbres et les rend vulnérables aux attaques de parasites. La progression rapide des dépérissements d'épicéas suite aux attaques des scolytes est un exemple de ce phénomène d'affaiblissement de la vitalité des arbres provoqué par les extrêmes climatiques.

Il est donc important d'œuvrer contre le changement climatique responsable de ces extrêmes climatiques, de limiter la pollution de l'air, de restaurer des peuplements dégradés et d'améliorer la résilience des écosystèmes forestiers, c'est-à-dire leur capacité naturelle à mieux gérer les situations de stress.

L'objectif des mesures du programme « Klima-Bonus » pour la forêt consiste à soutenir les gestionnaires forestiers pour qu'ils puissent mettre en œuvre une gestion durable des forêts dans le cadre des enjeux du changement climatique qui permette de préserver les nombreux services rendus par les écosystèmes forestiers à la société, à savoir la protection du sol, la filtration de l'eau et de l'air, la préservation de la biodiversité et d'un milieu de récréation, le captage du CO<sub>2</sub> et la fourniture de produits naturels tel que le bois.

En plus d'un grand nombre de mesures d'accompagnement, telles que l'élaboration d'un nouveau cadre juridique pour les forêts (PL7255), des projets de recherche pour l'amélioration de la résilience des forêts, la protection renforcée des peuplements forestiers contre le feu, la réduction de la pression du gibier sur les écosystèmes forestiers, les 3 principales mesures du programme « Klima-Bonus » pour la forêt sont :

1) **Renforcement des structures de conseil, de formation et d'aide technique pour les propriétaires forestiers privés**

Les recherches des dernières années ont montré que les mécanismes de résistance des arbres peuvent être améliorés en augmentant la diversité du milieu forestier et en éliminant les impacts négatifs d'une exploitation inappropriée. La conversion des monocultures d'épicéas, principalement privées, en peuplements mélangés est une des principales mesures d'adaptation au changement climatique de nos forêts.

Un renforcement des ressources de conseil des propriétaires forestiers œuvrant dans ce domaine en collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts est prévu. Des cycles de formation en matière de reboisement et de mise en œuvre d'une sylviculture proche de la nature seront offerts aux propriétaires privés et aux gestionnaires.

2) **Adaptation des aides financières pour les propriétaires forestiers**

Pour aider les propriétaires à restaurer les écosystèmes forestiers endommagés par les effets du changement climatique, le règlement grand-ducal d'aides financières en forêt mis en place en 2017 est en cours de révision. L'objectif est de l'adapter d'urgence à la situation actuelle et de permettre, pour cette saison de plantation déjà, une prise en charge financière totale par l'État des travaux de restauration des écosystèmes forestiers endommagés (plantation, regarnissage, entretien, protection contre le gibier) et d'accorder une indemnité forfaitaire pour la perte de revenu. Une révision plus approfondie du règlement grand-ducal est prévue en 2020.

3) **Mise en œuvre d'un système d'aide à la décision pour le choix des essences adaptées à la station**

Suite à la destruction d'un grand nombre de peuplements d'épicéas par les scolytes, l'effort de plantation sera important dans les années à venir. Chaque espèce d'arbre a des capacités particulières d'adaptation aux conditions climatiques et édaphiques. De ce fait, il est important d'effectuer un choix pertinent des espèces et des provenances à planter lors de la reconstitution des peuplements. Dans cette optique le gouvernement va mettre à la disposition des propriétaires forestiers en 2020 un outil d'aide à la décision, intitulé « fichier écologique des essences », sur le site du Géoportail national pour faciliter le choix des espèces et provenances adaptées à la station. Pour consolider ce système, la cartographie des sols forestiers est en cours de finalisation.